

République démocratique du Congo

Quelle est la source de légalité du Dialogue du Centre interdiocésain ?

À la suite du Dialogue de la Cité de l'Union africaine ayant abouti à l'Accord du 18 octobre 2016, un autre Dialogue fut organisé au Centre interdiocésain de Kinshasa, parrainé par la Conférence épiscopale du Congo (CENCO).

Quelle est la source de légalité de ce nouveau dialogue censé résoudre le problème posé par la fin du mandat du président de la République et la non-organisation de l'élection présidentielle ? La question paraît pertinente, puisque tout le monde se dit d'accord pour respecter la Constitution.

L'option prise par la classe politique des deux bords (majorité et opposition) est de gérer ensemble une période transitoire avec l'opposition à la commande du gouvernement. Mais malgré la proclamation de foi au respect de la Constitution, le processus de mise en place de l'ordre constitutionnel et institutionnel est un casse-tête.



Adolphe MUZITO, ancien Premier ministre de la RDC (2008-2012), acteur et analyste attentif de la vie politique congolaise, nous dit pourquoi.

« Dossiers, Etudes et Documents » (D.E.D.)
Collection fondée et dirigée par Jean MPISI

ISBN : 978-2-343-13730-8



Adolphe Muzito

Quelle est la source de légalité du Dialogue du Centre interdiocésain ?

Adolphe MUZITO

14^e tribune

République démocratique du Congo



Quelle est la source de légalité du Dialogue du Centre interdiocésain ?

L'Harmattan

Dossiers
Études
Documents